

8.

ACTIONS PRIORITAIRES 2018

RFIQ-A17-C-I-D8

soigner:
une œuvre
collective



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ

CONGRÈS 2017

27 novembre au 1^{er} décembre 2017

Au Centre de congrès et d'expositions de Lévis

soigner: une œuvre collective

RESPONSABILITÉ POLITIQUE

Marie-Claude Ouellet

COORDINATION

Alain Leclerc

Michelle Poirier

RÉDACTION

Vanessa Bevilacqua, conseillère syndicale, secteur Sociopolitique

Katia Fecteau, conseillère syndicale, secteur Tâche et Organisation du travail

Linda Perron, conseillère syndicale, secteur Relations de travail

Marie-Ève Viau, conseillère syndicale, secteur Tâche et Organisation du travail

RÉVISION

Myrna Karamanoukian, conseillère syndicale, service Communication-Information-Web-Traduction

SECRÉTARIAT

Francine Parent, secrétaire, service Communication-Information-Web-Traduction



soigner: une œuvre collective

Malgré les assauts répétés du gouvernement à l'encontre de notre réseau de santé, la Fédération a consacré beaucoup d'énergie ces trois dernières années à la survie syndicale et à la protection quotidienne de ses membres dans toutes les régions du Québec. Ce processus a impliqué de nombreux défis et des efforts à tous les niveaux de l'organisation ainsi que quelques deuils. Mais surtout, nous pouvons aujourd'hui affirmer l'accomplissement de ces missions et célébrer de grandes victoires! En effet, la FIQ compte maintenant plus de 75 000 professionnelles en soins.

À la sortie de ce grand tourbillon, force est de constater que pendant ces années d'austérité, non seulement notre monde a été attaqué, mais LE monde a changé, transformé par des réformes néolibérales structurelles majeures. L'augmentation des inégalités socioéconomiques, les déficits démocratiques, l'intolérance et le racisme, l'effritement des mesures de protection sociales, ici et ailleurs, ont provoqué des bouleversements desquels nous pensions être à l'abri depuis plusieurs décennies. La montée des discours populistes et diviseurs, les crises migratoires et la résurgence des mouvements d'extrême droite ne sont que quelques exemples. Ce sont là des enjeux qui sollicitent toutes nos valeurs syndicales de justice, d'égalité et de solidarité.

La culture d'*advocacy* de la FIQ, qui commence au chevet des patient-e-s, ne s'arrête pas à la porte de l'hôpital. Nous devons utiliser notre voix pour faire respecter les conditions de travail de nos membres, défendre les causes qui nous apparaissent justes et dénoncer les situations qui nous indignent. En 2017, nous avons su transformer le défi de la réorganisation en opportunité et avons raffermi notre statut de force incontournable en santé au Québec. Maintenant que nous avons traversé les dédales de la réorganisation, que nous sommes une FIQ grandie, forte de ses 75 000 membres, bien implantée dans la quasi-totalité des régions du Québec, nous devons continuer à nous approprier l'espace public et politique.

Dans cette optique, la réalisation davantage d'actions concertées est nécessaire. Ceci nous permettrait de débattre entre nous, de nous mobiliser, de poser des gestes collectifs et de prendre la parole dans toutes les régions pour réaffirmer notre identité de professionnelles en soins militantes et féministes. Pour parler santé et agir ensemble, nous devons faire preuve d'une grande solidarité et demeurer unies autour de notre Fédération.

Par ailleurs, n'oublions pas que 2018 sera une année électorale au Québec. Par le fait même, les politiciens prêteront une oreille plus attentive qu'à l'ordinaire à nos revendications. De plus, il y a tout lieu de croire que le budget du printemps en sera un à saveur électoraliste. Le gouvernement, qui a coupé des millions de dollars sur le dos des professionnelles en soins au détriment de la qualité et de la sécurité des soins à la population, aura avantage à redorer son image en réinvestissant en santé. Même s'il est déplorable qu'une telle stratégie guide les orientations des élu-e-s, il nous faudra saisir la balle au bond et profiter de cette conjoncture pour faire avancer nos priorités au nom des professionnelles que nous représentons. Heures supplémentaires obligatoires, surcharge de travail, détresse psychologique, blessures... Il est grand temps que les

professionnelles en soins cessent de faire les frais de politiques et de budgets de courte vue. Cette année sera donc l'occasion de réfléchir collectivement aux principes et aux valeurs qui devraient soutenir nos politiques et notre économie et de faire le choix d'un nouveau gouvernement qui aura une vision commune du système public de santé.

À la FIQ, nous préparons la période postréorganisation du réseau depuis longtemps. Comme en témoignent nos actions prioritaires pour l'année 2018, nous sommes prêtes à appuyer les nouvelles équipes locales et à accueillir nos nouvelles membres, tout en poursuivant des chantiers incontournables.

Les actions prioritaires de la FIQ en 2018 sont :

Priorité 1 - Négociations locales et lettre d'entente n° 6

Priorité 2 - Poursuite de la mise en place de la nouvelle offre de service et soutien à la mobilisation

Priorité 3 - Ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s : lettre d'entente n° 17 et « chantier » ratios

PRIORITÉ 1 Négociations locales et lettre d'entente n° 6

Depuis l'automne 2015, la Fédération a fait état à plusieurs reprises du contexte particulier provoqué par le projet de Loi 10 au sein duquel les services de relations de travail doivent être dispensés au quotidien. La désorganisation du personnel d'encadrement, la turbulence entourant la période de votes imposés et l'obligation de mettre en place de nouveaux syndicats couvrant d'immenses territoires ont été des éléments nuisibles aux rapports collectifs de travail dans les établissements. Malgré le fait que de nombreuses actions aient été réalisées avec succès et fierté au cours de ces deux dernières années, les prochaines étapes à franchir, soit la réalisation de la négociation des dispositions locales de la convention collective et le déploiement de la lettre d'entente n° 6 des dispositions nationales, représentent des défis majeurs pour notre organisation.

Ces travaux se retrouvent au cœur des activités du secteur des relations de travail pour la prochaine année. Bien sûr, l'échéancier de ces deux importants mandats diffère, celui de la lettre d'entente n° 6 étant fixé au 31 mars 2020 et celui de la négociation des dispositions locales, plus ou moins à la fin de l'année 2018. Malgré cela, la Fédération considère que, dans un monde idéal, l'analyse et l'évaluation des données quantitatives effectuées par les équipes de travail attitrées à la réalisation de la lettre d'entente n° 6 devraient pouvoir trouver leur application concrète dans un court délai suivant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions locales.

La lettre d'entente n° 6 est un gain majeur de la dernière négociation nationale qui répondait aux priorités de diminuer la précarité des emplois et de favoriser la stabilité des équipes. À terme, celle-ci permettra de réduire le recours aux heures supplémentaires obligatoires, à la main-d'œuvre indépendante et aux équipes volantes. Après tout, une équipe de travail stable est une condition préalable pour la mise en place de ratios professionnelles en soins/patient-e-s.

Ainsi, à l'approche de l'année 2018 et après plusieurs mois de réflexion, de préparation et d'élaboration de stratégies, nous entrons de plain-pied dans une phase d'activités intense d'une importance capitale pour nos membres. Même si notre organisation est encore à consolider ses acquis et que plusieurs des syndicats affiliés sont à apprivoiser leurs nouveaux milieux, leurs nouvelles structures et leur nouveau fonctionnement, il est impossible de reporter à plus tard cet important rendez-vous. Nous devons mener, une fois de plus, une bataille qui s'annonce exigeante et difficile en étant confrontées à des employeurs de mauvaise foi qui refusent d'accorder les libérations syndicales, nécessaires à la préparation des travaux, et dont la marge de manœuvre de négociation semble avoir été extrêmement réduite par un gouvernement très centralisateur.

Une chose est certaine; les ressources attirées à ces travaux et les militantes responsables de ces dossiers seront fortement sollicitées tout au long de l'année à venir.

Actions relatives à la priorité 1 **Négociations locales et lettre d'entente n° 6 :**

- Réaliser la négociation des dispositions locales de la convention collective tout en préservant nos acquis et en tenant compte de la nouvelle réalité territoriale de nos syndicats;
- Compléter l'analyse et l'évaluation des données quantitatives en vue de la réalisation de la lettre d'entente n° 6.

PRIORITÉ 2

Poursuite de la mise en place de la nouvelle offre de service et soutien à la mobilisation

Dès l'annonce du projet de loi n° 10 par le ministre de la Santé et des Services sociaux, la FIQ a réfléchi au meilleur moyen de réorganiser son offre de service en fonction de la nouvelle configuration du réseau. Dans un souci de rapprochement avec ses membres et d'ancrage de ses différents secteurs et services dans le quotidien des militantes et des membres, deux ans de démarche conjointe ont permis de répartir le travail des conseillères en relations de travail en volets, soit relations de travail, santé et sécurité du travail, organisation du travail et pratique professionnelle, négociation locale, formation/animation/communication/multimédia, condition féminine, mobilisation/organisation et vie syndicale, juridique, sécurité sociale et secrétariat.

Un immense travail en amont a déjà été réalisé par les salariées du secteur Relations de travail et les équipes syndicales pour mettre en place cette nouvelle offre de service. Il faut donc poursuivre son déploiement sur le terrain dans l'ensemble des régions où la FIQ est présente. Cela nécessitera, à coup sûr, une adaptation et des ajustements de part et d'autre, mais permettra d'assurer une meilleure adéquation entre les services offerts par la Fédération et les syndicats affiliés dans le contexte postréorganisation du réseau de la santé et des services sociaux. Par le fait même, cette nouvelle offre de service permettra à l'ensemble des secteurs et services de mieux soutenir la mobilisation et les actions futures des syndicats tout en tenant compte de leur réalité territoriale.

Actions relatives à la priorité 2

Poursuite de la mise en place de la nouvelle offre de service et soutien à la mobilisation :

- Poursuivre le déploiement de la nouvelle offre de service sur le terrain dans l'ensemble des régions où la FIQ est présente;
- Permettre l'adaptation et les ajustements nécessaires.

PRIORITÉ 3

Ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s : lettre d'entente n° 17 et « chantier » ratios

Au cours des dernières années, l'obtention de ratios sécuritaires est devenue un incontournable pour nos membres. En effet, leur préoccupation constante est de donner des soins de qualité, et ce, de manière sécuritaire autant pour leurs patient-e-s que pour elles-mêmes. Ce souci devrait aussi être partagé par les établissements de santé qui ont l'obligation, selon la loi, de permettre aux patient-e-s d'obtenir des soins et des services adéquats sur les plans scientifique, humain et social, avec continuité et de façon personnalisée et sécuritaire. Nous savons que ce droit est mis à mal depuis de trop nombreuses années par une gestion qui s'obstine à implanter des modèles issus de l'industrie manufacturière, et à couper dans la main-d'œuvre professionnelle en soins. Les équipes de base sont réduites, les absences parfois non remplacées et la substitution est devenue monnaie courante. Cependant, les besoins de la population ne vont pas en s'amenuisant, bien au contraire. Le résultat ? Les équipes de soins ne sont pas en mesure de véritablement répondre aux besoins des patient-e-s et c'est à ce moment que la qualité et la sécurité des soins peuvent s'amoinrir.

Cette surcharge de travail est, entre autres, un terreau fertile à la violence organisationnelle. Elle occasionne également de la détresse morale, de l'épuisement, des accidents de travail et mène parfois même à la décision de cesser de pratiquer. Il est clairement et scientifiquement démontré qu'un nombre insuffisant de professionnelles en soins a des effets sur la santé des patient-e-s : un taux de mortalité plus élevé, une gestion de la douleur moins efficace, un nombre d'infections plus élevé et des durées de séjour en centre hospitalier allongées. Nous sommes convaincues

que des ratios sécuritaires de base doivent être établis pour résoudre de façon durable le problème de surcharge de travail des professionnelles en soins. Ces ratios devront s'appliquer partout et être respectés en tout temps. Ils seront la norme minimale ajustable à la hausse en fonction des besoins cliniques des patient-e-s, et non pas en fonction des aléas électoraux ou du bricolage des gestionnaires. Les ratios sécuritaires, prescrits comme une norme incontournable dans le réseau, permettront de stabiliser les équipes, de mieux planifier les ressources, d'attirer de nouvelles professionnelles en soins dans le réseau et de garder celles qui y sont déjà grâce à un milieu qui favorise la satisfaction au travail et une pratique sécuritaire et enrichissante.

Le *Symposium sur les soins sécuritaires*, organisé par la FIQ en collaboration avec le Secrétariat international des infirmières et infirmiers de l'espace francophone (SIDIEF) en octobre 2016, nous a permis d'introduire la notion de ratios sécuritaires dans l'espace public au Québec. Il a aussi été l'occasion d'en apprendre davantage sur l'expérience de nos consœurs d'autres pays qui ont mené de longues luttes et remporté leur bataille pour des ratios. À la dernière négociation nationale, nous avons obtenu un gain historique, soit la lettre d'entente n° 17, qui doit permettre, pour une première fois au Canada, d'étudier de façon paritaire la pertinence et la faisabilité des ratios au moyen de projets pilotes. Bien que les travaux aient débuté depuis plus d'un an et que des projets pilotes se dessinent à l'horizon, il semble peu réaliste de croire que ce comité seul pourra atteindre l'objectif de la FIQ : obtenir des ratios sécuritaires pour le Québec, et ce, peu importe la mission de soins. Ses travaux se poursuivent, mais le dossier ratios doit aussi prendre toute son importance au sein même de notre organisation, auprès des militantes et des membres ainsi qu'aux yeux de la population.

Afin d'assurer un meilleur rapport de force face à un gouvernement qui n'a pas encore fait siennes les préoccupations de la FIQ pour la sécurité des soins, un chantier d'envergure rassembleur est mis en place. C'est dans cet objectif qu'on souhaite profiter du contexte électoral de 2018 et passer à la vitesse supérieure. Une publication dénonçant les ratés actuels du système donnera le ton à l'année qui s'en vient tout en permettant de positionner davantage la problématique et la solution des ratios sécuritaires auprès de la population. Elle contribuera aussi à proposer, plus tard en 2018, un modèle concret de ratios qui sera promu à l'échelle nationale.

Une mobilisation des membres et des militantes est nécessaire pour obtenir un gain de cette importance. Pour ce faire, une prise de conscience de toutes et une meilleure compréhension de la revendication sont nécessaires pour promouvoir ce modèle à tous les niveaux pour sensibiliser la population québécoise. Dans cette optique, une formation directe aux membres, permettant d'impliquer les militantes, est prévue en 2018. En parallèle, les recherches se poursuivront pour développer le modèle FIQ des ratios adapté à la réalité québécoise et travailler en vue de son adoption. En 2018, vous serez ainsi sollicitées pour devenir porteuses de cette revendication, qui nous permettra de nous redonner collectivement les moyens d'offrir des soins à la hauteur de nos compétences et de nos aspirations.

Actions relatives à la priorité 3

Ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s : lettre d'entente n° 17 et « chantier » ratios :

- Poursuivre les travaux du comité de la lettre d'entente n° 17;
- Accentuer la sensibilisation des militantes, des membres et de la population face au dossier des ratios;
- Mobiliser les équipes et les membres pour établir un meilleur rapport de force face au gouvernement;
- Lancer une publication dénonçant les ratés actuels du système;
- Offrir une formation directe aux membres;
- Poursuivre les recherches pour développer le modèle FIQ des ratios adapté à la réalité québécoise.

Les actions prioritaires de la FIQ, pour l'année 2018, doivent être le moteur de la consolidation et de la mobilisation de l'ensemble des composantes de notre organisation renouvelée. Ce sont des batailles difficiles qui s'annoncent, mais nous en avons connu bien d'autres desquelles nous sommes sorties grandes gagnantes! La clé de notre succès a toujours été, et demeure, notre solidarité et notre capacité à nous mobiliser pour les causes dans lesquelles nous croyons.

L'année 2018 ne fera pas exception.

2018, UNE ANNÉE DE SOLIDARITÉ, DE CONSOLIDATION ET DE MOBILISATION!

Priorité ① Négociations locales et lettre d'entente n° 6 :

- Réaliser la négociation des dispositions locales de la convention collective tout en préservant nos acquis et en tenant compte de la nouvelle réalité territoriale de nos syndicats;
- Compléter l'analyse et l'évaluation des données quantitatives en vue de la réalisation de la lettre d'entente n° 6.



Priorité ② Poursuite de la mise en place de la nouvelle offre de service et soutien à la mobilisation :

- Poursuivre le déploiement de la nouvelle offre de service sur le terrain dans l'ensemble des régions où la FIQ est présente;
- Permettre l'adaptation et les ajustements nécessaires.



Priorité ③ Ratios sécuritaires professionnelles en soins/patient-e-s : lettre d'entente n° 17 et « chantier » ratios :

- Poursuivre les travaux du comité de la lettre d'entente n° 17;
- Accentuer la sensibilisation des militantes, des membres et de la population face au dossier des ratios;
- Mobiliser les équipes et les membres pour établir un meilleur rapport de force face au gouvernement;
- Lancer une publication dénonçant les ratés actuels du système;
- Offrir une formation directe aux membres;
- Poursuivre les recherches pour développer le modèle FIQ des ratios adapté à la réalité québécoise.



Nous, on parle santé.

soigner:
une œuvre
collective

NOTES



FIQ | SECTEUR PRIVÉ

REGROUPEMENT
DES FIQ

FIQ Montréal | Siège social

1234, avenue Papineau, Montréal (Québec) H2K 0A4 |
514 987-1141 | 1 800 363-6541 | Téléc. 514 987-7273 | 1 877 987-7273 |

FIQ Québec

1260, rue du Blizzard, Québec (Québec) G2K 0J1 |
418 626-2226 | 1 800 463-6770 | Téléc. 418 626-2111 | 1 866 626-2111 |

fiqsante.qc.ca | info@fiqsante.qc.ca   